

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT DE
COLMAR-RIBEAUVILLE

Nombre des membres du
Conseil Municipal

Élus :	15
En fonction :	15
Présents :	14
Procurations :	0
Excusés :	0
Absents :	1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

...

COMMUNE DE NIEDERMORSCHWIHR



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MAI 2026**

Sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Luc LAMEY

Date de convocation : 05 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 12 du mois de mai à 19h00, les membres du conseil municipal de NIEDERMORSCHWIHR se sont réunis en séance ordinaire dans la salle du conseil, sur invitation qui leur a été adressée le 05 mai par le maire, conformément aux articles L.5211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

- M LAMEY Jean-Luc
- Mme MATTER Rosetta
- M KUNTZMANN Aimé
- Mme MILLION-HUNCKLER Catherine
- Mme BLEICHER Geneviève
- M ROY Ludovic
- M KRANZER Thierry
- Mme HÄHNEL Fanny
- M TOURSCHER Christophe
- Mme WISS Johanna
- Mme RIVAUD Alexia
- M GRÜNER Nicolas
- M BOXLER Louis
- M FONNÉ Quentin

Étaient excusé-es et ont donné procuration

Sans objet

Étaient excusé-es sans donner procuration

Sans objet

Était absente et non excusée

Mme GOGNIAT Mélanie

Secrétaire de séance désigné

M TOURSCHER Christophe

Secrétaire de séance auxiliaire désignée :

Mme KEMPF Dominique, secrétaire générale de mairie

À l'ouverture de la séance, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assemblée et constate la présence de 14 conseillers et 0 procuration, soit 14 conseillers présents ou représentés sur 15.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation d'un-e secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du 27 avril 2026
3. Garderie
 - 3.1. Règlement intérieur
 - 3.2. Tarification 2026-2027
4. Budget 2026 : Prise en charge achat cadeau SMAV
5. Commission de contrôle des listes électorales : désignation des membres
6. Concours des maisons fleuries
 - 6.1. Composition
 - 6.2. Date et lieux de passage
 - 6.3. Modalités
7. VIALIS – Convention hébergement équipements pour télérelèves gaz
8. Communications
 - 8.1. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
 - 8.2. Commémoration 08052026 : Bilan
 - 8.3. SIVOM Trois-Epis : Comité syndical 29042026
 - 8.4. SMAV : Installation du comité 29042026
 - 8.5. Lazare de Schwendi : AG 0205206
 - 8.6. Passation de commandement
9. Divers

1. DÉSIGNATION D'UN-E SECRÉTAIRE DE SÉANCE – 47/2026

Conformément à l'article L2121-15 créé par la Loi 96-142 1996-02-21 du 24 février 1996, **le conseil municipal nomme, au début de chacune de ses séances, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.** Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Le secrétaire de séance est désigné par le conseil municipal en son sein.

Le conseil municipal peut désigner un secrétaire auxiliaire, qui est en général, l'agent chargé de l'administration (Secrétaire de Mairie).

Pour mémoire : madame Geneviève BLEICHER a été désignée lors de la séance du 27/04/2026.

Monsieur Christophe TOURSCHER propose sa candidature.

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

- 1. DÉSIGNE** monsieur Christophe TOURSCHER en qualité de secrétaire de séance ;
- 2. DÉSIGNE** madame Dominique KEMPF, secrétaire générale de mairie, en qualité de secrétaire de séance auxiliaire.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 AVRIL 2026 -48/2026

Le compte rendu de la séance du 27 avril 2026 a été adressé à l'ensemble des membres du Conseil, le 05 mai 2026, par voie électronique.

Aucune observation n'a été enregistrée à ce jour.

**Aucune observation n'ayant été formulée à ce jour,
le procès-verbal de la séance budgétaire est approuvé.**

3. SERVICE DE GARDERIE-CANTINE COMMUNAL – 49/2026

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Mesdames Mélanie GOGNIAT et Johanna WISS ne participeront ni aux débats ni aux votes, en leur qualité de parents d'élèves scolarisés à Niedermorschwihr.

3.1. Règlement intérieur

Le règlement intérieur du service de garderie et de cantine communal n'est plus adapté à la réalité de fonctionnement dudit service.

Par délibération Point N°13.1 du 27042026, le conseil municipal avait décidé de :

1. REPORTER l'examen du point N°13.1. 'Règlement intérieur » à une séance ultérieure ;
2. DEMANDER à monsieur le maire de fournir les éléments d'information complémentaires nécessaires ;
3. PRÉCISER que ce point sera réinscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, une fois les éléments réunis.

La nouvelle rédaction dudit Règlement Intérieur a été adressé, le 28 avril 2026 à tous les conseillers par voie électronique.

Des tarifications de périscolaires dans l'environnement territorial proche de Niedermorschwihr étaient également annexées (téléchargées de manière aléatoire et non ciblés).

Un débat s'engage.

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après avoir entendu l'exposé de l'adjointe au maire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 11 VOIX POUR
Mme WISS ne participant ni au débat ni au vote
Mme RIVAUD Alexia votant contre
M. GRÜNER Nicolas s'abstenant**

- 1. APPROUVE** le nouveau règlement intérieur du service de garderie et de cantine communal ;
- 2. DIT** que le nouveau règlement intérieur sera applicable dès la rentrée scolaire 2026/2027 ;
- 3. DIT** qu'il restera applicable jusqu'à décision contraire ou actualisation nécessaire ;
- 4. CHARGE** le Maire ou l'adjoint au maire de l'application de la présente décision, et l'autoriser à signer tout document y afférant.

3.2. Tarification 2026-2027 Cantine communale

Le mardi 07/04/2026 à 14h00, la municipalité a rencontré les services du prestataire actuel API en mairie.

Les échanges ont été fructueux et les clauses du contrat actuel ont été réexaminées.

La formule de révision est ainsi la suivante :

$$P = P_0 \times [0,50 \times \text{Indice des prix à la consommation}] + [0,50 \times \text{Coût horaire du travail réf. 001565191}]$$

Le tarif applicable aux repas facturés par API sera connu en septembre uniquement.

Monsieur le maire souhaite réviser le tarif applicable aux familles extérieures qui utilisent le service de garde communal.

Par délibération Point N°13.2 du 27042026, le conseil municipal avait décidé de :

1. REPORTER l'examen du point N°13.2. 'Tarification 2026-2027 Cantine communale » à une séance ultérieure ;
2. DEMANDER à monsieur le maire de fournir les éléments d'information complémentaires nécessaires ;
3. PRÉCISER que ce point sera réinscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion, une fois les éléments réunis.

La nouvelle proposition tarifaire (comprise dans le Règlement Intérieur) a été adressée, le 28 avril 2026 à tous les conseillers par voie électronique.

Des tarifications de périscolaires dans l'environnement territorial proche de Niedermorschwihr étaient également annexées (téléchargées de manière aléatoire et non ciblés).

Madame la conseillère municipale Alexia RIVAUD, propose une indexation (revalorisation) à hauteur de 66 € pour tout le monde, sans distinction.

Au vu des propositions transmises, elle souhaite qu'un tarif de 66 euros soit fixé équitablement pour toutes les familles utilisatrices du service communal.

Un débat s'engage.

Un rappel est fait quant aux effectifs des enfants utilisateurs du service (et non de l'école) :

- 11 enfants domiciliés à NIEDERMORSCHWIHR (tous quartiers confondus)
- 19 enfants extérieurs (donc des villes et villages avoisinants)

Il s'agit d'introduire une souplesse par rapport aux règles établies pour la période scolaire 2025-2026.

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Après avoir entendu l'exposé de l'adjointe au maire ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 11 VOIX POUR
Mme WISS ne participant ni au débat ni au vote
Mme RIVAUD Alexia votant contre
M. GRÜNER Nicolas s'abstenant**

1. PREND ACTE de la reconduction du contrat de restauration avec le prestataire API pour la rentrée 2026/2027 ;

2. APPROUVE l'augmentation des tarifs tels que discutés, à savoir :

1) Coût pour les familles domiciliées à Niedermorschwihr

PRESTATIONS PAR ENFANT	INDICATIONS	PRIX NETS
Forfait pause méridienne	Repas + frais de garde : 8€ repas + 3 € garderie/jour	44 euros
Forfait garderie du soir	5,00 €/soir	20 euros
Forfait semaine	Pause méridienne et soir	64 euros

2) Coût pour les familles extérieures

PRESTATIONS PAR ENFANT	INDICATIONS	PRIX NETS
Forfait pause méridienne	Repas + frais de garde : 8€ repas + 4 € garderie/jour	48 euros
Forfait garderie du soir	5,00 €/soir	20 euros
Forfait semaine	Pause méridienne et soir	68 euros

Accuse de réception en préfecture
068-068-260612-NIEDER1205PV-DE
Date de télétransmission : 22/05/2026
Date de réception préfecture : 22/05/2026

3. **DIT** que la nouvelle tarification sera applicable dès la rentrée scolaire 2026/2027 ;
4. **DIT** qu'elle restera applicable jusqu'à décision contraire ou actualisation nécessaire ;
5. **CHARGE** le Maire ou l'adjoint au maire de l'application de la présente décision, et l'autoriser à signer tout document y afférant.

4. BUDGET 2026 : PRISE EN CHARGE ACHAT CADEAU SMAV -50/2026

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Le comité syndical du SMAV a été installé le 29/04/2026 (cf point N°3.5 du présent ordre du jour).

Le 23 avril, des élus avaient suggéré d'acheter un cadeau pour remercier le président sortant Christophe HABLITZ en reconnaissance de son action au sein du syndicat depuis 14 ans.

Montant 400 € sous forme d'un bon d'achat valable dans un établissement thermal en Allemagne.

Au vu de l'urgence de l'achat, celui-ci a été réglé par la régie communale d'avances avec émission d'un titre de remboursement.

Une facture au nom du SMAV avec copie du bon d'achat était à l'appui des pièces comptables.

Ces pièces ont été rejetées par le comptable public aux motifs suivants :

1. l'achat de cadeaux par la régie est prévu dans son objet mais pour la Commune ;
2. la dépense doit faire l'objet d'une délibération qui prévoit que le cadeau pour l'ancien Président du SMAV sera acheté par la régie d'avance de Niedermorschwihr et que la commune va en demander le remboursement au SMAV ;

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

1. **PREND ACTE** de la nécessité de prise en charge par la régie communale d'avances au vu de l'urgence de l'évènement ;
2. **DÉCIDE** de la prise en charge de cette dépense par la régie communale d'avances ;
3. **SOLLICITE** monsieur le président du SMAV pour le remboursement du montant de l'avance de 400,00 € ;
4. **CHARGE** le Maire ou l'adjoint au maire de l'application de la présente décision, et l'autoriser à signer tout document y afférant.

5. COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES : DÉSIGNATION DES MEMBRES -51/2026

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Au titre de l'article L. 19, III du code électoral, la Commission de Contrôle des Listes Électorales (CCLE) se réunit au moins une fois par an les années où il n'y a pas de scrutin.

Les membres de la **CCLÉ** sont désormais nommés pour une durée de 6 ans (contre 3 précédemment).

La désignation de membres dits "suppléants" n'est pas obligatoire mais vivement conseillée, afin de réunir le quorum plus facilement.

NIEDERMORSCHWIHR est concernée par le cas dans lesquelles une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal lors du dernier renouvellement.

La composition de la CCLÉ sera donc la suivante :

1 conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, le plus jeune conseiller municipal ;

1 délégué de l'administration nommé par le préfet, sur proposition du maire. Ce délégué peut être un fonctionnaire à la retraite ;

1 délégué du tribunal judiciaire. Le maire fait une proposition au tribunal concerné qui approuvera cette proposition par voie d'ordonnance. Cette dernière devra être transmise à la préfecture.

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

- PREND ACTE** de la désignation, par monsieur le maire, des trois délégués par ordre (titulaires - suppléants) tel que suit :

NOMS	CATÉGORIE	QUALITÉ
FONNE Quentin	Conseiller municipal	Titulaire
RIVAUD Alexia	Conseillère municipale	Suppléante
BECKER Jean	Délégué de l'administration	Titulaire
BLEICHER Geneviève	Déléguée de l'administration	Suppléante
BURGARD Marguerite	Déléguée du tribunal judiciaire	Titulaire
KRANZER Thierry	Délégué du tribunal judiciaire	Suppléant

- CHARGE** le Maire ou l'adjoint au maire de l'application de la présente décision, et l'autoriser à signer tout document y afférant.

6. CONCOURS DES MAISONS FLEURIES -52/2026

Ce point est présenté par madame MILLION-HUNCKLER Catherine, adjointe au maire déléguée au patrimoine.

Historique

La Commune de Niedermorschwihr organise chaque année le concours communal des maisons fleuries ouvert à tous les propriétaires ou locataires du village.

Ce concours a pour objectif de récompenser les actions menées par les habitants, en faveur de l'embellissement du village par l'installation ou la plantation de :

- Fleurs,
- Végétaux,
- Arbres,
- Balconnières

Sur ou devant les façades des maisons ou des terrasses des maisons individuelles.

Ce concours s'adresse également aux commerces et restaurants du village.

6.1. Composition

À la suite de l'élection municipale, la composition du jury communal des maisons fleuries doit être modifiée.

Rappel du jury 2020-2026 :

- 12 Membres du conseil municipal :

BERNARD Daniel
FICHTLER Audrey
HABLITZ Christophe
KRANZER Thierry
KUNTZMANN Aimé
LAMEY JeanLuc
LEROUGE Laureen
MATTER Rosetta
MILLION HUNCKLER Catherine
SCHMIDT Jean-François
ROY Ludovic
WEINZORN Claude

- 04 membres extérieurs

CAZANOVE Daniel
MULLENBACH Francis
Secrétaire générale de mairie
Ouvrier communal

Le jury peut, selon décision, comporter également des personnalités diverses et volontaires : anciens membres du conseil municipal, professionnels ou personnes qui ont un intérêt pour le fleurissement.

D'autres jurys intègrent encore des personnes extérieures au village pour une notion de neutralité du jugement et de la notation qui en découle.

Après avoir entendu l'exposé de l'adjointe au maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

1. **FIXE** le nombre de membres par catégories tel que suit :

- 9 membres du conseil municipal
- 4 membres extérieurs
- 2 agents de l'administration

2. **DÉSIGNE** les membres par catégories tel que suit :

Membres du conseil municipal

BLEICHER Geneviève
FONNÉ Quentin
KUNTZMANN Aimé
LAMEY JeanLuc
KRANZER Thierry
MATTER Rosetta
MILLION HUNCKLER Catherine
ROY Ludovic
TOURSCHER Christophe

Membres extérieurs

CAZANOVE Daniel
MULLENBACH Francis
Professionnel·le de l'horticulture issu·e de l'agglomération colmarienne (KELLER, LISCH, ...)

Membres de l'administration

Secrétaire Général·e de Mairie
Agent technique

3. **CHARGE** le Maire ou l'adjoint au maire de l'application de la présente décision, et l'autoriser à signer tout document y afférant.

6.2. Date et lieux de passage

Le jury des maisons fleuries est passé, les dernières années, pour admirer et noter les balconnières et autres compositions florales au niveau du centre-bourg.

Une réflexion sera menée quant à l'opportunité (ou non) d'intégrer les secteurs du Hunabuhl et des Trois-Epis lors de la tournée du jury.

La date du passage est fixée au vendredi 28 août à 17h00 pour garantir une meilleure qualité d'évaluation et de notation.

Madame Geneviève BLEICHER souhaite que tous les quartiers soient représentés.

D'autres évoquent une notation par des membres du jury dans les quartiers dont ils relèvent (domicile).

Après avoir entendu l'exposé de l'adjointe au maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

1. DÉCIDE du périmètre d'action du jury du concours communal des maisons fleuries ;

2. CHARGE le Maire ou l'adjoint au maire de l'application de la présente décision, et l'autoriser à signer tout document y afférant.

6.3. Modalités

La plupart des collectivités sont dotées d'un règlement, comprenant notamment :

- Participation : ouvert à tous les foyers ou sur inscription ;
- Photos : autorisation des participants à utiliser sur tous les supports de communication municipaux, les photos du fleurissement prises à partir de la voie publique dans le cadre de ce concours y compris celles prises lors de la remise des prix ;
- Catégories du concours : Maison avec jardin ou cour - Maison individuelle avec balcon, terrasse - Façade sur rue avec fenêtre ou mur fleuri - Appartement dans immeuble collectif - Commerces—Hôtels et Restaurants, ...
- Critères de jugement et de notation tels que : aspect général et environnement – diversité de la palette végétale - ouverture du jardin sur l'espace public - intégration des principes de développement durable (emploi de variétés peu gourmandes en eau) - propreté et entretien du site ;
- Catégorie « hors concours » : Les premiers de chaque catégorie sont classés hors concours pendant XXX années afin de permettre d'encourager plus d'habitants.
- Notations : grille par pondération, ...

Après vérifications, la Commune de NIEDERMORSCHWIHR n'a pas de règlement formel.

Après avoir entendu l'exposé de l'adjointe au maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

1. DONNE un accord de principe à la rédaction d'un règlement du concours communal des maisons fleuries à compter de la présente année ;

2. CHARGE le Maire ou l'adjoint au maire de l'application de la présente décision, et l'autoriser à signer tout document y afférant.

7. VIALIS – CONVENTION HÉBERGEMENT POUR ÉQUIPEMENTS POUR TÉLÉRELÈVES GAZ - 53/2026

Ce point est présenté par monsieur le maire.

Dans le cadre des activités de comptage exercées en application du 7° de l'article L. 432-8 du Code de l'énergie, VIALIS a engagé un projet de modernisation visant à mettre en place un nouveau système de comptage automatisé de gaz naturel permettant le relevé à distance des consommations de gaz naturel des consommateurs particuliers et professionnels. Il s'agit du projet "Compteurs Communicants Gaz".

Le projet de convention était annexé à la présente note de synthèse.

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

- 1. APPROUVE** la convention d'hébergement des équipements de télérelèves gaz de la société VIALIS ;
- 2. APPROUVE** les termes financiers pour la redevance annuelle fixée à 100,00 € HT ;
- 3. CHARGE** le Maire ou l'adjoint au maire de l'application de la présente décision, et l'autoriser à signer tout document y afférant.

8. COMMUNICATIONS -54/2026

8.1. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23

VU la délibération N°3/9-2026 en date du 31 mars 2026 par laquelle le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions en application de l'article L.2122-22 du CGCT ;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de ces délégations ;

LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS

PREND ACTE du compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties, à savoir :

PRESTATIONS	TITULAIRES	MONTANT € HT	ARTICLE BUDGETAIRE
FOURNITURE DE 2 MIROIRS DE VOIRIE	EUGENE SIGNALISATION	412,00 €	2152

8.2. Commémoration 08052026 : Bilan

La cérémonie de la Commémoration s'est déroulée le vendredi 08 mai avec la mise en place du cortège à 10h45.

Monsieur le maire remercie les conseillers qui ont participé à la bonne organisation de la manifestation.

Il tient à souligner que la fermeture de la RD et l'installation de la sono ont été appréciées.

Madame Geneviève BLEICHER souhaite que des petits drapeaux soient distribués aux enfants et au public.

D'autres conseillers souhaitent également une décoration de la salle.

Madame l'adjointe au maire a constaté un nombre trop important de personnes qui pénètrent dans la cuisine. Il conviendra d'en limiter l'accès au strict minimum à compter de la commémoration du 11 novembre prochain.

Les quantités alimentaires seront également à augmenter.

Monsieur Quentin FONNÉ souhaiterait qu'un porte-drapeau soit installé de manière permanente au niveau du monument aux morts ainsi que l'inscription nominative des défunts sur la stèle.

Une réflexion sera menée pour débattre de ces deux sujets.

8.3. SIVOM Trois-Epis : Comité syndical 29042026

La séance budgétaire du comité syndical du SIVOM des Trois-Epis s'est tenue le mercredi 29 avril dernier à 17h30, au siège du SIVOM.

La séance portait principalement sur les délégations au président, la fixation des indemnités et l'adoption des budgets primitifs pour l'administration générale et l'eau.

Une réflexion sera menée sur l'accueil des camping caristes notamment liée au remplacement des bornes de service qui sont hors d'usage.

Monsieur Ludovic ROY en profite pour solliciter monsieur le maire pour le nettoyage et la remise en état de la gloriette en forêt dans le cadre de la journée citoyenne qui sera organisée, en 2027, par le SIVOM.

8.4. SMAV : Installation du comité 29042026

La séance d'installation du comité syndical du SMAV s'est tenue le mercredi 29 avril dernier à 19h30, à la mairie de NIEDERMORSCHWIHR.

Président : Benjamin HUIN-MORALES
Vice-président : Marc SCHIELÉ

8.5. Fédération Lazare de Schwendi : AG 0205206

L'assemblée générale de la fédération Lazare de Schwendi s'est déroulée du 02 au 03 mai inclus à Turckheim.

Mesdames Rosetta MATTER et Catherine MILLION-HUNCKLER y ont assisté.

17 collectivités françaises et étrangères font partie de cette fédération.

Madame MILLION-HUNCKLER retrace brièvement l'historique de Lazare de Schwendi.

Un buste en 3D est en cours de réalisation et pourra être acheté par les Communes intéressées (tarif non encore connu). Une délibération sera à prendre le moment venu.

8.6. Passation de commandement

Lors de la séance du 27/04/2026, les conseillers avaient été informés de la date de cette manifestation (04/06/2026).

Une réunion préparatoire et d'organisation s'est déroulée avec le 15.2, le mardi 12 mai à 9h00 en mairie.

6 bataillons participeront à cette cérémonie, ce qui représente environ 180 à 200 militaires au total. Des animations seront organisées de 9h00 à 10h30 à l'attention des écoliers et du public au niveau de l'Espace Vogésia : présentation de matériels, d'équipements et de véhicules, ateliers pédagogiques, ...

Démarrage de la cérémonie à 11h00 devant l'église qui sera suivie d'un défilé militaire qui prendra la direction de la rue des Eaux ⇒ Route des Trois-Epis sens descendant ⇒ Arrêt feu tricolore ⇒ Remontée vers l'espace Vogésia.

La fermeture temporaire des RD sera signalée aux services concernés (CeA, Trace, MGEN, ...)

Nous restons en attente du protocole officiel pour communiquer de plus amples informations aux conseillers.

8.7. Syndicat Mixte Lac Blanc : Organisation d'un « jeu de piste des familles Trois-Epis »

Monsieur le maire informe les conseillers présents que le syndicat mixte du Lac Blanc organisera, cet été, un « jeu de piste des familles » (sous forme d'énigmes et d'étapes) s'intitulant « La malédiction du lac émeraude ».

1 sac sera mis en vente dans les différents Offices de Tourisme et commerces environnants, au tarif de 16 à 19 € (tarif non encore définitivement fixé) et contiendra les éléments suivants :

- Un support cartonné plié en 4 avec :
 - d'un côté, l'histoire et les règles du jeu
 - de l'autre, un plan illustré avec le cheminement et les différents arrêts (8 lieux de jeux)
- 8 cartes de jeu (1 par arrêts)
- Une boussole
- Une lampe de poche
- Un jeu de mistigri
- Un puzzle

8.8. Remplacements de personnel de cantine-garderie

En raison d'arrêts maladies, madame Rosetta MATTER fait appel aux conseillers pour pallier aux besoins du service communal de cantine-garderie.

Lundi 18/05

Pause méridienne : Mme Geneviève BLEICHER

Garderie du soir : M Nicolas GRÜNER

Mardi 19/05

Pause méridienne : Mme Geneviève BLEICHER

Garderie du soir : M Nicolas GRÜNER

Jeudi 21/05

Garderie du soir : En attente réponse Mme Johanna WISS

8.9 Adresse mail communication

Madame Catherine MILLION-HUNCKLER informe les conseillers qu'une adresse électronique a été spécialement créée à l'attention des associations, villageois, ... pour correspondre avec l'équipe de communication.

Il s'agit de l'adresse : bonjournieder@gmail.com

8.10. Madame Johanna WISS souhaite qu'une réflexion soit menée pour contenir le nombre de gîtes et meublés de tourisme. Des contacts seront pris auprès des Communes de Colmar et de Ribeauvillé qui ont déjà pris une délibération pour juguler cet aspect touristique.

8.11. Monsieur Ludovic ROY évoque la pompe manuelle située au niveau du cimetière.

8.12. Monsieur le maire rappelle que la prochaine séance sera consacrée aux Sénatoriales (vendredi 05 juin à 17h00). Les trois conseillers suivants sont d'ores et déjà empêchés : MM. Quentin FONNÉ, Ludovic ROY et Mme Johanna WISS.

Plus aucune question ni débat n'étant soulevés, monsieur le maire clôt la séance à 20h25.

Le Maire : Jean-Luc LAMEY



Le secrétaire de séance : Christophe TOURSCHER

AGENDA DES REUNIONS A VENIR

- * Séance du conseil municipal : date non encore fixée
- * Séance spéciale Sénatoriales : vendredi 05 juin 2026 à 17h00

Table des matières des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 12 MAI 2026

1. Désignation d'un·e secrétaire de séance
2. Approbation du Procès-Verbal du 27 avril 2026
3. Garderie
 - 3.1. Règlement intérieur
 - 3.2. Tarification 2026-2027
4. Budget 2026 : Prise en charge achat cadeau SMAV
5. Commission de contrôle des listes électorales : désignation des membres
6. Concours des maisons fleuries
 - 6.1. Composition
 - 6.2. Date et lieux de passage
 - 6.3. Modalités
7. VIALIS – Convention hébergement équipements pour télérelèves gaz
8. Communications
 - 8.1. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
 - 8.2. Commémoration 08052026 : Bilan
 - 8.3. SIVOM Trois-Epis : Comité syndical 29042026
 - 8.4. SMAV : Installation du comité 29042026
 - 8.5. Lazare de Schwendi : AG 0205206
 - 8.6. Passation de commandement
 - 8.7. Syndicat Mixte Lac Blanc : Organisation d'un « jeu de piste des familles Trois-Epis »
 - 8.8. Remplacements de personnel de cantine-garderie
 - 8.9 Adresse mail communication
 - 8.10. Gîtes et meublés de tourisme
 - 8.11. Installation pompe manuelle
 - 8.12. Rappel séance dédiée aux Sénatoriales
9. Divers

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de NIEDERMORSCHWIHR
Séance du 12 MAI 2026

Présence aux Délibérations	NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE	PROCURATIONS
Tous les points	M LAMEY Jean Luc Maire		
Tous les points	Mme MATTER Rosetta Adjointe au Maire		
Tous les points	M KUNTZMANN Aimé Adjoint au Maire		
Tous les points	Mme MILLION-HUNCKLER Catherine Adjointe au Maire		
Tous les points	Mme BLEICHER Geneviève Conseillère municipale		
Tous les points	M ROY Ludovic Conseiller municipal		
Tous les points	M KRANZER Thierry Conseiller municipal		
Tous les points	Mme HÄHNEL Fanny Conseillère municipale		
Tous les points	M TOURSCHER Christophe Conseiller municipal		
Tous les points	Mme GOGNIAT Mélanie Conseillère municipale	Absente, non excusée	
Tous les points	Mme WISS Johanna Conseillère municipale		
Tous les points	Mme RIVAUD Alexia Conseillère municipale		
Tous les points	M GRÜNER Nicolas Conseiller municipal		

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de NIEDERMORSCHWIHR
Séance du 12 MAI 2026
-suite-

Présence aux Délibérations	NOM, PRENOM, QUALITE	SIGNATURE	PROCURATIONS
Tous les points	M BOXLER Louis Conseiller municipal		
Tous les points	M FONNÉ Quentin Conseiller municipal		